



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2024 - 02 - 22

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL_2024_02_22-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Demande de subvention régionale au titre du
Contrat Pays de la Loire 2026 pour la construction
d'un bâtiment accueil groupe du site du Moulin
des Gourmands**

Le Pays Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a conclu avec la Région des Pays de la Loire un Contrat Pays de la Loire 2026.

Les projets subventionnés par le territoire doivent s'inscrire dans au moins une des quatre thématiques régionales :

- L'emploi/l'économie,
- La jeunesse,
- La transition écologique,
- Le handicap.

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devront être intégrées comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté par les EPCI.

Le Conseil Communautaire a présenté une liste indicative de projets dont la construction d'un bâtiment accueil groupe du site du Moulin des Gourmands.

Le dossier de demande de subvention est notamment composé d'une délibération approuvant l'opération et sollicitant une aide régionale dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026.

Depuis sa création en 1997, le site touristique du Moulin des Gourmands connaît une augmentation constante de ses visiteurs autour du thème de la gourmandise, en le déclinant sous la forme d'un parcours du blé au pain. Ces dernières années le site touristique a accueilli environ 15 000 visiteurs chaque année avec des ventes de farines en constante augmentation et une boutique qui représente la moitié de son chiffre d'affaire.

Aujourd'hui, la salle de groupe, d'une surface d'environ 25 m², ne permet pas l'accueil d'effectif conséquent, d'autant plus en cas de mauvais temps, ni le développement auprès des autocaristes de la région.

Afin de développer pleinement ce site touristique, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et son Office de Tourisme Intercommunal ont engagé la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'accueil des groupes d'une surface suffisante pour accueillir un minimum de 50 personnes, soit l'effectif d'un car.

En concertation avec l'Office de Tourisme Intercommunal, un programme fonctionnel a été établi pour la construction d'un bâtiment d'environ 130 m².

Le coût du projet s'élève à 381 518 €. Il est composé de la maîtrise d'œuvre (30 650 €), des travaux (342 245 €) et autres dépenses (8 623 €).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 15 février 2023. Le Bureau Communautaire a validé l'avant-projet définitif le 11 mai 2023 (décision 2023 04 26), les marchés de construction ont été attribués le 16 novembre 2023 (décision 2023 09 10).

Le Conseil Communautaire est invité à donner son accord sur la demande de subvention auprès de la Région au titre du Contrat Pays de la Loire 2026. Le taux sollicité peut atteindre 70 %, 30 % devant rester à la charge du maître d'ouvrage.

Dépenses		Recettes		
Libelés	Montants HT	Libelés	Montants	%
Maîtrise d'œuvre	30 650,00 €			
Travaux	342 245,00 €	Région Contrat Pays de la Loire 2026	267 062,00 €	70,00 %
Autres	8 623,00 €	Autofinancement	114 456,00 €	30,00 %
Total dépenses	381 518,00 €	Total Recettes	381 518,00 €	100,00 %

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le BP 2024,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023-04-26 du 11 mai 2023 prenant acte de la validation de l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les groupes sur le site du Moulin des Gourmands et autorisant le dépôt de permis de construire,

Vu la décision n° 2023 09 10 du 16 novembre 2023 portant attribution des marchés de travaux de construction d'un bâtiment accueil groupe du site touristique du Moulin des Gourmands,

Vu la décision du Président n° 2023-126 du 14 février 2023, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre n° 2023-016 pour la construction d'un bâtiment à destination de l'accueil des groupes du site touristique le Moulin des Gourmands,

Vu la décision du Président n° 2023-291 du 17 mai 2023, portant approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2023-016 pour la construction d'un bâtiment à destination de l'accueil des groupes du site touristique le Moulin des Gourmands,

Vu le Contrat Pays de la Loire 2026 conclu entre la Région des Pays de la Loire et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le marché n° 2023-016 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à destination de l'accueil des groupes du site touristique le Moulin des Gourmands » et les marchés de travaux de construction d'un accueil groupe sur le site du Moulin des Gourmands n° 2023-085 à 2023-087, n° 2023-090 à 2023-094, n° 2024-19 et n°2024-20,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,

Vu le rapport,

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment à destination de l'accueil des groupes du site touristique le Moulin des Gourmands est éligible au financement du Contrat Pays de la Loire 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de solliciter une aide régionale dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026 d'un montant de 267 062 € correspondant à 70 % du coût global du projet ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

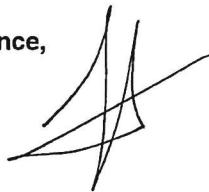
Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 17 AVR. 2024

- de la transmission au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 17 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.